



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30  
BP 70259  
60250 MOUY

**Compte Rendu du Conseil d'Administration du 22 MAI 2023**

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 mai 2023 à 9h30 au CCAS de Mouy.

**ORDRE DU JOUR :**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <u>1<sup>er</sup> point</u>  | <b>Approbation</b> du compte rendu précédent   |
| <u>2<sup>ème</sup> point</u> | <b>Quelques données chiffrées</b>  |
| <u>3<sup>ème</sup> point</u> | <b>Point</b> sur les logements solidaires et sur leurs occupants   |
| <u>4<sup>ème</sup> point</u> | <b>Points</b> concernant la Résidence Autonomie  |
| <u>5<sup>ème</sup> point</u> | <b>Questions RH</b>  |
| <u>6<sup>ème</sup> point</u> | <b>Les événements 2023</b>   |
| <u>7<sup>ème</sup> point</u> | <b>Décisions du Conseil d'Administration</b> prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995 |
| <u>8<sup>ème</sup> point</u> | <b>Questions diverses</b>  |

**Déroulement de la séance :**

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

**Administrateurs présents :**

Monsieur : MAUGER, LTEIF.

Mesdames : PATOUX, DEXTRE, ROMIEU, LACROIX, SEBIH.

**Administrateur absent :**

Madame MOREL.

Secrétaire de séance : Madame LACROIX

Le quorum est atteint.

1<sup>er</sup> point      **Approbation** du compte rendu précédent

Deux remarques concernant ce Compte Rendu :

Mme SEBIH remarque que le CR ne reprend pas exactement ses termes à propos de l'affaire de justice concernant M le Maire, qui n'était pas l'ODJ.

M LTEIF remarque que le CR envoyé à la Préfecture ne fait pas état des deux abstentions. En effet, il est noté « à l'unanimité » alors que M LTEIF et Mme SEBIH se sont abstenus sur le compte administratif, il aurait donc dû être fait mention de ces deux abstentions.

D'une manière globale, nous reprenons le fait que ce compte-rendu n'est pas un procès-verbal mais qu'il rend compte globalement des échanges qui ont eu lieu durant le conseil d'administration, en lien avec l'ordre du jour. Ainsi sont répertoriées principalement les validations et les décisions lorsqu'il y en a et l'entièreté des propos ne peut pas être repris.

2<sup>ème</sup> point      **Quelques données chiffrées**

M le Maire présente au Conseil d'Administration quelques données chiffrées.

- Données emploi

Selon M le Maire, tous les indicateurs vont « dans le bon sens ». En effet, on constate une diminution du nombre de chômeurs et de plus en plus de créations d'entreprises.

Concernant ces créations d'entreprises, nous avons des auto-entrepreneurs mais aussi des créations d'établissement. Ce dernier point est un signe très positif car plus solide, souvent qu'une auto-entreprise.

La question est posée de pouvoir pour le prochain CA, faire une analyse comparative entre le nombre de personnes bénéficiaires du RSA et le taux de pauvreté dans la commune.

- Données Logement

M le Maire explique que nous avons de plus en plus de personnes lors des permanences dédiées au logement, avec Mme BERAULT. Ces permanences nous permettent de mieux connaître les problématiques et, d'être plus pertinent, sur les situations individuelles, avec les bailleurs lors des libérations de logement.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance de dossier d'expulsion. Lorsque la Préfecture nous fait part d'impayés de loyers pour des personnes résidant à Mouy, nous leur adressons un courrier de mise à disposition pour un RDV au CCAS.

Le logiciel métier avec lequel nous travaillons nous permet de sortir quelques chiffres :

- ✓ Nombre de nouvelles demandes de logement en 2022 pour Mouy= **33 nouvelles demandes** (dont 19 pour Mouy en premier choix et 14 autres)<sup>1</sup>
- ✓ **99 attributions sur la ville de Mouy** du 11/5/2022 au 11/5/2023.
- ✓ **554 demandes de logement concernant Mouy** (premier et autres choix)

- Données concernant la population :

Population recensée en 2022 : 5339 habitants<sup>2</sup>

Population municipale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 5270

Selon l'étude urbaine menée dans le cadre de la labellisation « Petite Ville pour demain » il est constaté une baisse de population de 2008 à 2019, avec le départ de familles et une baisse des effectifs scolaires.

Depuis 2021/2022, on a observé une compensation de la baisse de la population qui s'était effectuée les années précédentes, avec, particulièrement, un effectif scolaire en hausse. L'ouverture de la cantine scolaire pour tous a répondu aux besoins exprimés par les familles. On constate un doublement du nombre d'enfants mangeant à la cantine.

Les naissances domiciliées augmentent également ces deux dernières années. En 2021, elles étaient au nombre de 64 et en 2022, au nombre de 69.

M le Maire en profite pour redire que le chantier sur le Site RABOURDIN se poursuit, que le site est actuellement en attente de dépollution et qu'il verra ensuite s'installer une centaine de logements. Il fait partie d'un des rares chantiers d'ampleur que les bailleurs poursuivent, malgré une conjoncture économique complexe.

### 3<sup>ème</sup> point     **Point** sur les logements solidaires et sur leurs occupants

Avant de débiter ce point, Mme SEBIH demande à ce que toutes les annexes vues en CA soient envoyées avec la convocation. Mme GANCE rappelle que les annexes sont envoyées et que les documents qui ne le sont pas sont des documents de travail interne à la Direction des Affaires Sociales ou des informations qui seront données le jour du CA.

- Pour rappel, Nous avons actuellement 3 logements solidaires

Dans le règlement concernant les logements solidaires, et validé par le CA, (selon la délibération du Conseil d'Administration du CCAS N° 01/12 du 25/01/2012) il avait été convenu :

---

<sup>1</sup> Données du logiciel SNE

<sup>2</sup> Données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Prix par semaine		
Prix studio/T1	Prix T3	
20 €	50 €	MOUY
50 €	100 €	EXTERIEUR

□ Etat des lieux au 15 mai 2023 :

Type d'Appartement	Adresse	Locataire	Observations
T1	16 rue Cayeux	Mme LEGRAND	Contrat du 15 mai 2023 au 15 août 2023
T1	9 rue Cayeux	M LEDOUR	Contrat renouvelé du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023
T3	16 rue Cayeux	Mme CODJOVI et son fils	Loué à titre gracieux et contrat renouvelé du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023

Pour chacune des trois situations, un suivi social est mis en place (MDS, tutelle...) ainsi que des rencontres régulières au CCAS.

Point sur chaque situation :

- ✓ Mme LEGRAND est victime de violence conjugale. Un travail est mis en place avec son curateur, avec une orientation vers un autre lieu prévue au 15 août 2023
- ✓ M LEDOUR a vu son appartement ravagé par un incendie et les travaux sont toujours en cours. Un travail régulier de lien avec sa tutelle est mis en place.
- ✓ Mme CODJOVI a été déboutée concernant sa demande de régularisation de papiers et est en procédure d'appel. Nous travaillons en partenariat avec la MDS et l'avocat de Mme sur cette situation complexe.

M LTEIF rappelle que le logement est une compétence d'Etat et qu'il est important de ne pas se substituer à l'Etat. Mme GANCE rappelle qu'à partir du moment où la collectivité a fait le choix d'avoir des logements solidaires, elle a aussi fait le choix « d'empiéter » sur les compétences de l'Etat. Malgré tout, l'objectif pour tous est que ces logements solidaires restent des logements d'urgence et que les personnes puissent être orientées rapidement.

Mme DEXTRE questionne sur ce qui pose réellement problème dès lors qu'une personne est accueillie depuis plus de 3 mois dans un logement solidaire. La difficulté est qu'en tant que logement d'urgence, nous devons garder le principe d'un relogement rapide afin que ces logements puissent servir au plus grand nombre. Mais, dans la situation de Mme CODJOVI, comme dans celle de M LEDOUR, les choses n'ont pas été posées de cette manière au départ. Pour Mme CODJOVI, il lui a été dit que ce serait le temps qu'elle ait ses papiers et pour M LEDOUR, le temps que son appartement soit rénové. Pour l'un comme pour l'autre, cela fait

maintenant près de deux ans. Il semble aujourd'hui compliqué de ne plus leur permettre d'accéder à ce logement solidaire.

De plus Mme CODJOVI n'a aucune ressource, du fait, que sa régularisation de papiers ne soit pas faite. Par ailleurs, Mme se montre volontaire et donne régulièrement des coups de main aux associations caritatives.

La question est posée concernant le renouvellement des baux de M LEDOUR et Mme CODJOVI du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Mme SEBIH explique, qu'en lien avec des délégations qui ont été retirées à M Le Maire, en Conseil Municipal, ce dernier ne peut plus valider la décision concernant le renouvellement des baux. Ainsi, selon cette décision, tous les baux de plus de 3 mois devraient être validés en Conseil Municipal. M le Maire n'est pas certain de cette assertion et demande à ce que cela soit revu avec la DGS. Du point de vue de Mme GANCE, des situations sociales ne peuvent pas être discutées en Conseil Municipal, qui plus est, lorsque celui-ci se tient en séance publique, cela est contraire à la discrétion professionnelle auquel la Direction des Affaires Sociales est soumise.

Ce point a donc été revu avec la DGS qui confirme que les délégations retirées à M Le Maire n'ont rien de commun avec les délégations que M le Maire a dans le cadre de sa Présidence du CCAS. M Le Maire, en tant que Président du CCAS, n'a vu aucune de ses délégations retirées. Ainsi et après avoir revu avec M le Maire, les baux de Mme CODJOVI et de M LEDOUR seront renouvelés du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023.

#### **4ème point : Points concernant la Résidence Autonomie**

- Chaque résident ayant un véhicule a rempli un document attestant le fait de posséder un véhicule et il lui a été remis un « macaron » à glisser derrière son pare-brise. Suite à l'autorisation donnée par Clésence, il est convenu que la Police Municipale passe régulièrement.

Nous bénéficions de 12 places sur ce parking. En ce sens, les familles de résidents ne peuvent pas bénéficier de macarons.

Pour information, nous avons également une place médicale réservée.

- Retour sur nos réunions avec nos partenaires médicaux :
  - La réunion avec le Dr ZEDAN, docteur généraliste, installé à la Maison de Santé de Liancourt récemment, a eu lieu le 8 mars. Un premier temps s'est déroulé avec l'équipe. Le DR ZEDAN a expliqué pouvoir être soit médecin prescripteur soit médecin traitant pour nos résidents. Sur le second temps de réunion-café, avec les résidents (une quinzaine), beaucoup ont expliqué leur besoin d'avoir rapidement un médecin traitant. L'échange a été cordial.

Le DR ZEDAN nous a donné une première date le 4 mai, qu'il a annulé quelques jours plus tôt. Nous tentons de remettre en place, avec lui, un temps de consultation mais cela n'a pas encore abouti.

- La réunion avec M EZZAMI, masseur-kinésithérapeute, ayant un poste à Creil 3 jours par semaine, et souhaitant développer sa patientèle, a eu lieu, avec l'équipe le 17 avril. Suite à celle-ci, une réunion avec les résidents s'est tenue le 3 mai.  
A ce jour, plusieurs résidentes bénéficient de ses services.
- Au sein de la RA, interviennent différents professionnels médicaux, à la demande des résidents et selon leurs besoins (podologue, infirmier, aide-soignant...)
- Au 22 mai, nous accueillons 54 résidents dans 54 T1 et 6 résidents dans 4 T2 (2 personnes seules et 1 « couple Mère/fils » et 1 couple) soit 58 logements.  
Nous avons donc 2 T1 de libre et 1 T2. Nous n'avons pas de demande en attente au 22 mai mais deux personnes sont venues retirer un dossier. Il est convenu également que paraisse, dans Actu Mouy, le fait que nous avons des logements disponibles.
- Point sur le nombre de résidents bénéficiaires du chèques énergie pour l'année 2023

<b>CHEQUES ENERGIE</b>		
Montant du chèque	Nombre de chèques	Coût total
100 €	19	1900 euros
200 €	10	2000 euros
194 €	3	582 euros
146 €	3	438 euros
48 €	6	288 euros
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>5208 euros</b>

Cela représente 30 bénéficiaires différents, un nombre plus important que l'année dernière en lien avec l'inflation et le « coup de pouce » donné par l'Etat.

- Point sur le nombre de résidents bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée au Logement pour l'année 2023

ALLOCATION PERSONNALISEE AU LOGEMENT	
Montant de l'APL	Nombre de bénéficiaires
de 0 € à 100 €	8
de 100 € à 200 €	10
de 200 € à 300 €	3
de 300 € à 400 €	2
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

- Point sur les dettes de loyer

Au 22 mai 2023, nous avons 9 résidents ayant une dette de loyer allant de 507,83 euros à 3 219,78 euros pour la plus importante. Pour chaque résident ayant une dette, des RDV ont été mis en place régulièrement depuis septembre 2022, avec la Directrice et l'intendante, pour certains avec la famille, pour d'autres avec les travailleurs sociaux les accompagnant.

Pour certains la dette s'est vite résorbée, pour d'autres elle diminue petit à petit et pour d'autres encore, elle continue d'augmenter. Pour plusieurs d'entre eux, des dossiers de FDSL ont été instruits, nous attendons les retours.

Pour certains résidents, nous constatons qu'ils cumulent différentes dettes (loyers, factures impayées, crédits non remboursés...).

A ce jour, le 22 mai 2023, la dette de loyer s'élève à **15 344,91 euros**.

Un point avec la trésorerie est prévu ce 24 mai à 11h.

Dans le cadre de ce point me SEBIH questionne sur le nombre de résidents qui se sont montrés intéressés par le Forum sénior qui a eu lieu à Nogent. Malgré nos affichages, aucune personne sénior, ni au sein de la Résidence, ni au sein de Mouy ne nous a questionné pour ce Forum. Ainsi, le transport de la RA prévu, a été annulé.

Il est à noter que l'information nous est arrivée tardivement. Nous communiquerons plus en amont l'année prochaine. Malgré tout, beaucoup de partenaires étaient présents lors de ce Forum, il serait pertinent de faire également appel à ces partenaires lors de notre forum sénior qui aura lieu le 4 octobre 2023.

Mme SEBIH explique également avoir rencontré M LECAT, intervenant pour le pôle social d'EDF, qui souhaiterait conventionner avec nous autour des impayés de factures. Mme GANCE précise qu'il serait intéressant de le faire, mais que seule, c'est un peu complexe. Néanmoins, sur ce sujet, il est important de noter qu'à chaque courrier d'alerte d'EDF, une mise à disposition du service est envoyée à la personne concernée.

- Le CVS de la Résidence Autonomie est à réactiver.

M le Maire, en tant qu' élu, sera présent au sein du CVS.

Mme JACQUES, en tant qu' intendante et Mme GANCE, en tant que Directrice des Affaires Sociales, siégeront à chaque CVS.

Concernant les membres désignés du CA, l' idée de reprendre les mêmes protagonistes est émise (Mme DEXTRE et Mme ROMIEU). Mme DEXTRE explique que c' est compliqué pour elle de se tenir à cette obligation supplémentaire. Suite à l' échange, nous validons que les deux représentantes désignées sont Mme PATOUX, en tant que titulaire et Mme ROMIEU, en tant que suppléante.

Le vote pour désigner les représentants des résidents et les représentants des familles aura lieu le 26 juin.

#### 5<sup>ème</sup> point      **Questions RH**

Mme SEBIH, en amont du CA, a souhaité que ces deux questions soient posées :

- La question d' un poste en alternance de 2 ans " assistant administratif "
- Un point sur le recrutement de l' agent technique

Finalement, Mme SEBIH ne souhaite plus échanger sur ces deux points mais souhaite évoquer la situation du poste d' animateur de la RA et alerte sur le fait que sur un poste précédent, elle a connaissance de remontées négatives à son égard.

A ce jour, Mme GANCE n' a pas de remontées négatives, c' est quelqu' un qui a un bon contact avec les résidents et qui a mis en œuvre différentes animations. Néanmoins, elle entend l' alerte (qui lui a déjà été faite par une autre élue) et reste vigilante par rapport aux objectifs donnés à cet animateur.

#### 6<sup>ème</sup> point      **Les événements 2023**

Voici le calendrier des événements prévus, à cette date, pour l' année 2023 (en dehors des manifestations habituelles et/ou ponctuelles de la Résidence Autonomie). Mme SEBIH questionne quant au peu d' activité de fin d' année. Mme GANCE explique que les activités, mise à part celles « incontournables » ne sont pas encore toutes prévues pour le deuxième semestre. De plus ce calendrier ne reprend pas les activités de la RA, que ce soient les manifestations habituelles (activités hebdomadaires sur place ou à l' extérieur) ou même celles plus ponctuelles (activités intergénérationnelles, sorties, pique-nique, pétanque...). Mme SEBIH souhaiterait avoir toutes ces dates.

 **Le 5 mai : un « apéro-poésie »** à la RA, ouvert à tous les séniors

 **Le 26 mai, signature de la Charte « Ville Aidante »** avec l' association France Alzheimer.

✚ **Le 26 mai : journée SENIOR** à Gerberoy

Mme SEBIH note un problème dans l'affiche qui a été faite (problème qui lui a été remonté par des administrés mais elle ne sait plus combien) dans la formulation : « *Et vous la rend accessible pour 25 euros* ». Selon Mme SEBIH, cela voudrait dire que c'est accessible pour tous alors que ce n'est pas vrai. Mme GANCE n'est pas d'accord avec Mme SEBIH et tente d'expliquer que c'est une question de sémantique.

Il en résulte que Mme SEBIH demande à valider toutes les affiches en CA. Ce point sera à débattre lors du prochain CA. Mme SEBIH explique que les toutes les affiches émanant de la ville sont validées en Conseil Municipal.

Après vérification auprès de la DGS, Mme SEBIH a dû confondre car les affiches ne sont pas validées en CM. Seule une affiche a été vue en Bureau Municipal, à titre exceptionnel.

Mme GANCE pense qu'il serait ingérable pour sa direction de faire valider toutes les affiches en CA et ne le souhaite pas.

Concernant cette sortie à Gerberoy, Mme LACROIX exprime qu'il est important d'avoir également des sorties avec ce type de prestation et ajoute qu'il est important de responsabiliser les gens et ne pas toujours donner accès à la gratuité.

Il est intéressant de maintenir des types de sorties très différentes qui seront accessibles à des personnes de catégories sociales différentes.

✚ **le 6 juin à 14h** temps de rencontre et d'échanges sur un sujet « Sport-Santé » : « **Le Qi-Cong pour mieux bouger** »

✚ **Le 8 juin à 14h**, conférence intitulée « **La mémoire au fil des années** » en lien avec l'Agirc-Arco

✚ **Le 17 juin**, sur le marché de Mouy, **Manifestation de l'association « Graines de pays »**

✚ **Le 22 juin : Après midi Musicale** à la RA ouverte à tous

✚ **Le 27 juin** : Rencontre ouverte à tous, avec l'équipe de professionnels de **l'E.H.P.A.D. "L'Accueillante" de Mouy** à la Résidence Autonomie

✚ **Le 4 juillet : journée SENIOR** à FORT MAHON

✚ **Du 2 au 8 octobre : Semaine Bleue** avec le forum Sénior le 4 octobre

✚ **Dernier trimestre 2023 : Ateliers « bienvenue à la retraite »**

✚ **7 décembre** : distribution des **colis de fin d'année**

 **20 janvier 2024** : Repas de la Nouvelle Année

**7ème point** : Décisions du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret n°95-562 du 6/05/1995.

Point reporté au prochain Conseil d'Administration. Mme Sebih veut que les décisions soient présentées par écrit et que la décision soit motivée.

**8ème point**      **Questions diverses**

Pas de question.